



PROGRAMME DE CONTRATS
DE RECHERCHE EN
BIJURIDISME CANADIEN

.....
Document d'information
2002-2003

(T-7)

CE
32
963
002
. 1



INTRODUCTION

Le ministère de la Justice du Canada a mis sur pied le *Programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien* pour l'appuyer dans ses travaux d'harmonisation liés à la coexistence des deux systèmes de droit privé au Canada, le droit civil et la common law. Le programme vise en outre à encourager le développement de compétences dans le domaine du bijuridisme canadien chez les étudiants ainsi que la diffusion de connaissances sur le bijuridisme canadien par la publication d'articles de qualité.

Le programme est destiné aux étudiants en droit qui seront inscrits à temps plein à un programme de 2e ou 3e cycle ou en dernière année de droit pour obtenir une double formation (droit civil/common law) au 30 janvier 2002 ou durant l'année universitaire 2002-2003.

Chaque contrat de recherche correspond à une somme de 10 000 \$, à laquelle s'ajoute un montant maximum de 500 \$ pour couvrir les frais connexes. De plus, les candidats pourraient, à la fin de leurs études, se voir offrir un stage ou un poste dans le domaine du bijuridisme canadien au ministère de la Justice.

ORIGINE ET BUT DU PROGRAMME D'HARMONISATION

Suite à l'adoption, par l'Assemblée nationale en 1990, du *Code civil du Québec*, le ministère fédéral de la Justice adoptait en 1993 la *Politique d'application du Code civil du Québec à l'administration fédérale*. Le but de cette politique était de permettre au ministère d'harmoniser la législation fédérale avec les nouveaux concepts et la nouvelle terminologie du Code civil. Le nouveau Code entrerait en vigueur en 1994.

En 1995, le ministère de la Justice entérinait sa *Politique sur le bijuridisme législatif* visant à fournir l'accès à des textes législatifs respectueux de nos deux grands systèmes juridiques, et ce dans les deux langues officielles. Alors que, traditionnellement, la common law en anglais avait été adéquatement représentée dans la législation fédérale, on ne pouvait dire la même chose de la common law en français et des notions, concepts et institutions propres à la tradition juridique de droit civil.

En 1998, le gouvernement mettait en œuvre le *Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la Province de Québec*. Le but du programme est d'assurer que la législation fédérale :

- respecte pleinement les concepts et institutions du droit civil;
- utilise une terminologie appropriée à la lumière des concepts et institutions du droit civil; et
- tient compte de la terminologie française de common law.

Ainsi, la législation fédérale sera mieux accessible aux quatre auditoires canadiens, soit les auditoires de droit civil en français et en anglais ainsi que les auditoires de common law en anglais et en français. La première loi d'harmonisation est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2001, soit la *Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil*, L.C. 2001, ch.4.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE CONTRATS DE RECHERCHE

Critères d'admissibilité

Les candidats doivent :

- être diplômés en droit d'une université canadienne inscrits à temps plein à un programme de 2^e ou 3^e cycle au 30 janvier 2002 ou durant l'année universitaire 2002-2003; ou
- être en dernière année de droit dans une université canadienne pour obtenir une double formation (droit civil/common law) au 30 janvier 2002 ou durant l'année universitaire 2002-2003.

Les candidats intéressés doivent remplir le *Formulaire de demande* ci-joint et transmettre toutes les pièces requises au plus tard le **30 janvier 2002**.

Montants alloués

Le ministère de la Justice du Canada entend allouer environ cinq contrats de recherche de 10 500 \$ chacun, soit :

- une somme forfaitaire de 10 000 \$ par contrat pour les recherches et la rédaction d'un article de qualité pour publication; et
- une somme additionnelle d'au plus 500 \$ par contrat pour frais connexes autorisés, sur réception de pièces justificatives.

Sélection

Le comité de sélection est formé de spécialistes en droit civil, en common law et en droit comparé. Le comité procède à l'examen des dossiers transmis en tenant compte des critères suivants :

- **la qualité de la présentation**, notamment la structure des idées, la clarté des objectifs, la qualité de la langue;
- **la pertinence de la proposition de recherche**, notamment la contribution de la recherche à la résolution des problèmes liés au bijuridisme;
- **le mérite du candidat**, fondé notamment sur le relevé de notes officiel du baccalauréat ou de la licence en droit et de la maîtrise en droit (s'il y a lieu), l'expérience de recherche, les publications du candidat, les bourses, prix et distinctions universitaires et les références.

Obligations des cocontractants

Les candidats retenus s'engagent à :

- fournir une preuve qu'ils rencontrent les *Critères d'admissibilité* mentionnés ci-haut;
- présenter un plan de travail détaillé et un échéancier de leur recherche;
- présenter des rapports périodiques sur l'évolution des recherches accompagnés de bibliographies;
- produire un rapport de recherche final de 40 à 60 pages, de qualité pouvant permettre sa publication dans une revue juridique ou autre, dans les douze mois suivant la signature du contrat;
- accompagner le rapport de recherche d'un sommaire d'environ deux pages;
- fournir copies papier et électronique du rapport final dès qu'il est terminé;
- respecter les délais du contrat;
- soumettre toute pièce justificative pertinente au remboursement des frais administratifs autorisés, tels que photocopie, télécopie et téléphone; et

- au besoin, se rendre disponibles pour des rencontres à Ottawa ou des conférences téléphoniques avec des représentants du ministère de la Justice.

Note sur le droit d'auteur : Conformément au par. 11 des *Conditions et termes des contrats* conclus par le ministère de la Justice du Canada, tout droit d'auteur appartient au co-contractant (l'étudiant), mais la Ministre se voit accorder une licence non exclusive pour utiliser, copier et traduire le rapport de recherche. En outre, le candidat retenu consent à ce que le ministère de la Justice mette son rapport de recherche au point pour fin de publication.

Le ministère de la Justice du Canada, s'engage à :

- rédiger les offres de contrats dans les meilleurs délais une fois les décisions du comité de sélection communiquées aux candidats retenus;
- offrir l'encadrement général nécessaire aux candidats retenus; et
- verser les montants prévus au contrat par versements échelonnés sur la durée du contrat, qui est d'un an à compter de sa signature; une somme équivalente à 20 % du montant total alloué sera retenue jusqu'à la réception du rapport de recherche final.

Encadrement

Chacun des candidats retenus est encadré par un juriste du ministère de la Justice. L'encadrement vise particulièrement à :

- suivre l'évolution des travaux des candidats retenus;
- mettre à leur disposition des documents pertinents; et
- superviser la production de rapports de recherche de qualité pouvant permettre sa publication.

THÈMES DE RECHERCHE

Les recherches effectuées dans le cadre du programme devront contribuer à une meilleure compréhension des questions liées à la coexistence du droit civil et de la common law et au développement de solutions des problèmes découlant de cette dualité juridique. À cette fin, les candidats pourront choisir parmi les thèmes suivants :

- Droit des compagnies : L'incidence de la codification des règles de common law en matière de droit des compagnies dans le *Code civil du Québec*. Bien que le droit québécois des compagnies soit d'inspiration britannique, y a-t-il rupture avec les règles de common law depuis l'adoption du *Code civil du Québec* ? Est-ce que la codification de ces règles a donné un caractère civiliste à la common law qui se retrouve dans le *Code civil du Québec* ?
- Droit commercial : La sûreté bancaire: art 427 de la *Loi sur les banques*, un problème d'harmonisation ? L'harmonisation de la législation fédérale en matière maritime suite à l'affaire *Succession Ordon c. Grail* ?
- Droit fiscal : les conventions fiscales internationales : y a-t-il des problèmes d'application en raison de la présence simultanée des concepts juridiques de common law et de droit civil ? Les articles 79 et 80 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* : y a-t-il des problèmes d'harmonisation ?
- Rédaction législative et interprétation des lois : L'incidence du bijuridisme législatif sur l'interprétation des lois ou l'incidence des méthodes de rédaction législative sur la reconnaissance des traditions dans la loi.
- Mondialisation : L'influence de la common law en matière commerciale, notamment dans les transactions commerciales internationales, sur le droit civil du Québec en comparaison avec d'autres systèmes de tradition de droit civil.

Recherches comportant des solutions terminologiques

Une autre possibilité de recherche serait de comparer, sur un point donné, le droit civil de la province de Québec avec la common law et le droit statutaire des autres provinces. Il s'agirait d'expliquer les règles de droit régissant un sujet précis ainsi que leurs similitudes et différences. Un glossaire des termes équivalents en droit civil et en common law, dans les deux langues officielles, devra être annexé au rapport. Le glossaire devrait contenir une explication succincte des termes qui y sont énumérés, dans les deux langues officielles.

Les sujets qui pourraient être choisis dans ce contexte sont les suivants :

1. la gestion du bien d'autrui;
2. la location;
3. la prescription et les *limitations of action*;
4. la vente et contrats apparentés, tel l'échange;
5. le traitement des incapables (inaptes et mineurs);

6. legs et donations;
7. la copropriété;
8. la procédure civile;
9. le mandat et l'*agency*;
10. les contrats individuels et collectifs de travail;
11. le contrat de service et le contrat d'entreprise;
12. la publicité des droits;
13. le dépôt;
14. l'assurance;
15. le prêt;
16. le transport des biens et personnes;
17. le *bailment* et les notions correspondantes en droit civil.

Thèmes de recherche déjà traités

Les sujets suivants ont déjà fait l'objet de contrats de recherche par le passé :

- Traitement des obligations conditionnelles dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- la fiducie du *Code civil* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- la *Loi sur la taxe d'accise* et l'application du concept de licence de la common law dans un contexte de droit civil;
- uniformisation du droit des sûretés réelles mobilières à l'échelle des Amériques;
- interaction du droit civil avec la législation fédérale concernant les premières nations;
- la notion de dévolution irrévocable et son applicabilité au Québec;
- droit de la famille: filiation et mariage;
- qualification pour les fins de la législation fiscale fédérale canadienne des sociétés de personnes du Delaware.

À moins d'en développer un aspect nouveau, ces sujets ne peuvent être choisis dans le cadre du *Programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien*. Nous invitons les étudiants à communiquer avec nous pour vérifier si un sujet donné a déjà fait l'objet d'un contrat de recherche.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

- **Le candidat désireux de poser sa candidature pour un contrat de recherche devra remplir le *Formulaire de demande ci-joint*, intitulé *Programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien***

- **La demande devra être accompagnée des pièces suivantes :**
 - un curriculum vitae;

 - un relevé de notes officiel du baccalauréat ou de la licence en droit et de la maîtrise en droit, s'il y a lieu;

 - deux lettres de référence, selon la formule ci-jointe;

 - une proposition détaillée de la recherche incluant l'objectif visé (5 pages au maximum), accompagnée d'une bibliographie préliminaire et d'un sommaire d'une douzaine de lignes, le tout sous forme dactylographiée.

- **Le *Formulaire de demande - Programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien/Program of Research Contracts on Canadian Bijuralism* et les pièces requises devront être envoyés au plus tard le **30 janvier 2002** à l'attention de :**

**Maître Alain Bisson
Avocat général principal
Section du Code civil
Ministère de la Justice du Canada
275, rue Sparks, Tour St-Andrew, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8**

- **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à louis.lheureux@justice.gc.ca ou au n° de téléphone (613) 946-8903.**
-



PROGRAMME DE CONTRATS DE RECHERCHE EN BIJURIDISME CANADIEN

ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent :

- être diplômés en droit d'une université canadienne inscrits à temps plein à un programme de 2^e ou 3^e cycle au 30 janvier 2002 ou durant l'année universitaire 2002-2003; ou
- être en dernière année de droit dans une université canadienne pour obtenir une double formation (droit civil/common law) au 30 janvier 2002 ou durant l'année universitaire 2002-2003.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle.			Nom de famille		Prénom et initiales
Adresse N° et rue					N° tél.
Ville	Province	Code postal	Télécopieur	Courriel	
NOM DU PROGRAMME					UNIVERSITÉ

PIÈCES REQUISES

- i. _____ un curriculum vitae
- ii. _____ un relevé de notes officiel du baccalauréat ou de la licence en droit et de la maîtrise en droit, s'il y a lieu
- iii. _____ deux lettres de référence, selon la formule ci-jointe
- iv. _____ une proposition détaillée de la recherche incluant l'objectif visé (5 pages au maximum), accompagnée d'une bibliographie préliminaire et d'un sommaire d'une douzaine de lignes, le tout sous forme dactylographiée

Signature

X _____

Date

**S.V.P. RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT REMPLI
AVEC LES PIÈCES REQUISES
AU PLUS TARD LE 30 JANVIER 2002**

À L'ATTENTION DE :
Me Alain Bisson
avocat général principal
Ministère de la Justice du Canada
275, rue Sparks, Tour St-Andrew, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Télécopieur : (613) 954-1209

**Pour information : (613) 946-8903
Courriel : louis.lheureux@justice.gc.ca**

LETTRE DE RÉFÉRENCE

PROGRAMME DE CONTRATS DE RECHERCHE EN BIJURIDISME CANADIEN

Avis à l'étudiant

Veillez transmettre à votre répondant une copie de la proposition détaillée de votre projet de recherche.

Avis au répondant

Veillez nous faire parvenir directement cette lettre de référence à l'adresse suivante :

Maître Alain Bisson
Avocat général principal
Section du Code civil
Ministère de la Justice du Canada
275, rue Sparks, Tour St-Andrew, 7e étage
Ottawa, (Ontario)
K1A 0H8

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT ET DU PROGRAMME D'ÉTUDE

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Programme universitaire : _____

Université : _____

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Nom: _____

Prénom: _____

Occupation: _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Télécopieur : _____

LIEN ENTRE LE RÉPONDANT ET L'ÉTUDIANT

Je connais le candidat depuis ans (et)
 mois

- J'ai été son :
- Directeur de recherche
 - Professeur
 - Employeur
 - Maître de stage
 - Autre forme de rapport
-

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT PAR LE RÉPONDANT

Comment classez-vous le candidat par rapport aux aspects suivants ?

	Impossible à évaluer	insatisfaisant	Bon premier 50%	Très bon premier 25%	Excellent premier 10 %
Aptitude générale à la recherche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aptitude à la rédaction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assiduité au travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jugement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Esprit d'analyse et de synthèse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Esprit d'initiative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motivation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez ajouter ci-dessous les renseignements supplémentaires que vous jugez utiles sur les aptitudes et les capacités du candidat à mener à bonne fin le projet de recherche en bijuridisme canadien proposé par le candidat:

ÉVALUATION DU PROJET DE RECHERCHE PAR LE RÉPONDANT

Comment évaluez-vous le projet de recherche proposé par l'étudiant par rapport aux aspects suivants ?

	insatisfaisant	Bon	Très bon	Excellent
Structure des idées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définition des objectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Originalité du sujet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de la langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez ajouter ci-dessous les renseignements supplémentaires que vous jugez utiles sur la qualité du projet de recherche proposé par le candidat :

Signature du répondant: _____

Date: _____